



Fiche de poste

Ligue FFME AURA

Aide à l'organisation des compétitions escalade, para escalade

Nature de l'emploi

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de la Montagne et de l'Escalade (Ligue AURA FFME) propose un contrat en alternance sur le domaine de l'organisation des compétitions régionales. Le contrat se déroule du 7 septembre 2026 au 30 juin 2027.

Le salarié aura pour mission principale d'intervenir sur la préparation, mise en place et le déroulement des compétitions coordonnées par **la ligue FFME Auvergne-Rhône-Alpes**, en escalade dans les disciplines du bloc, de la vitesse et de la difficulté, para escalade et en ski-alpinisme. Il travaillera en collaboration avec le salarié référent dans le domaine, Fabien PICQ ainsi que les élus de la ligue.

Missions

Assurer l'aide à l'organisation, le suivi et la mise en place des compétitions régionales.

1. Suivi et coordination

- Participer aux réunions de préparation et aux échanges réguliers avec les structures organisatrices.
- Aider à la gestion d'un pack de matériel spécifique. (logistique et transport)
- Gestion administrative des inscriptions et contacts avec les clubs participants en application des règlements fédéraux.
- Aide à l'accompagnement des structures organisatrices : mobilisation bénévoles, matériel, aide à la gestion des résultats, recherche subvention...
- Maintenir un lien avec le département compétition de la fédération nationale.
- Entretien et développement du réseau d'officiels (juges et président de jury).

2. Communication et dialogue avec les partenariats

- Assurer la communication régulière autour des compétitions et des partenaires : réseaux sociaux (Instagram, Facebook), site internet de la Ligue.
- Maintenir et développer le réseau de partenaires.

3. Missions optionnelles suivant profil

D'autres missions peuvent être confiées, en fonction du profil, sur une partie limitée de l'activité, par exemple :

- Formation, ouverture, encadrement

Compétences et qualités requises

- Connaissance du fonctionnement des compétitions escalade.
- Qualité d'échange et de dialogue, qualité humaine.
- Capacité d'organisation, d'adaptation et de prise de décision.
- Rigueur administrative.
- Prise d'initiative et dynamique.
- Capacité à mobiliser, fédérer.
- Maîtrise des outils numériques (Word, Excel, Power Point, messagerie, réseaux sociaux, logiciel de gestion de résultat mycompet).
- Connaissance du tissu associatif et bénévole.
- Optimisation des méthodes de travail et adaptabilité en fonction des moyens des structures organisatrices.

Qualifications requises

Formation : licence/master STAPS gestion et management des organisations sportives ou équivalent.

Titulaire du permis B.

Modalités du poste

La rémunération et classification dépendra de l'âge de l'apprenti, cf. tableau ci-dessous

[https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2918#:~:text=Le%20contrat%20d%27apprentissage%20peut,à%](https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2918#:~:text=Le%20contrat%20d%27apprentissage%20peut,à%20)

20durée%20indéterminée%20(CDI)

L'apprenti perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du Smic qui varie en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation.

Tableau - Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} année	27 % du Smic, soit 492,22 €	43 % du Smic, soit 783,90 €	Salaire le + élevé entre 53 % du Smic, soit 966,21 € et 53 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2 ^e année	39 % du Smic, soit 710,98 €	51 % du Smic, soit 929,75 €	Salaire le + élevé entre 61 % du Smic, soit 1 112,05 € et 61 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3 ^e année	55 % du Smic, soit 1 002,67 €	67 % du Smic, soit 1 221,43 €	Salaire le + élevé entre 78 % du Smic, soit 1 421,97 € et 78 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

- Temps de travail = temps complet en alternance avec les périodes de cours = 35h/semaine. Un programme prévisionnel semestriel sera établi. Les temps de trajet sont comptabilisés dans le temps de travail.
- Maximum de 15 week-ends travaillés par année.
- Les lieux de travail habituels sont sur les lieux de compétition en Auvergne-Rhône-Alpes, télétravail. Déplacements courants à prévoir sur les préparations, réunions, déroulement des compétitions et rangement.
- Participation de la Ligue AURA FFME au forfait téléphonique (cf. règlement intérieur salarié et financier de la Ligue).
- Frais de déplacements : déplacements domicile - siège social de la Ligue (Voiron) remboursés : prise en charge uniquement à 50% d'un abonnement au train. Tous les autres déplacements sont calculés au départ du lieu d'habitation, sur la base du taux de remboursement de la Ligue AURA FFME (cf. règlement intérieur salarié et financier de la Ligue).
- Remboursement des frais de bouche et d'hébergement (cf. règlement intérieur salarié et financier de la Ligue).
- Mutuelle, tickets restaurants, chèques vacances et équipement en matériel (cf. règlement intérieur salarié et financier de la Ligue).

Rattachement du poste

Relations hiérarchiques : responsable du pôle compétition (Fabien Picq), directeurs de la Ligue AURA, président(e) de la Ligue AURA.

Relations de collaborations : clubs organisateurs, compétiteurs et clubs participants (coachs et parents) officiels, élus de la commission compétition Auvergne-Rhône-Alpes et département compétition de la ffme nationale.

Procédure de recrutement

CV + lettre de motivation à envoyer par e-mail à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Montagne et Escalade **avant le 30 mai 2026** à :

president@ffmeaura.fr

f.picq@ffmeaura.fr

c.bellissent@ffmeaura.fr

r.kervella@ffmeaura.fr

Les candidats retenus pourront présenter lors d'un entretien fin juin 2026, leur conception et la mise en œuvre du poste présenté ci-dessus (format au choix du candidat : oral, document écrit, vidéo-projection etc.).

L'entretien se déroulera entre le 18 juin et le 29 juin 2026, à Voiron/Lyon/Saint Etienne.